

ASSEMBLÉE NATIONALE  
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1034

présenté par  
M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et  
Mme Voynet  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                    |            |            |
|-----------------------------------------------|------------|------------|
| Programmes                                    | +          | -          |
| Sport                                         | 0          | 0          |
| Jeunesse et vie associative                   | 36 800 000 | 0          |
| Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 | 0          | 36 800 000 |
| TOTAUX                                        | 36 800 000 | 36 800 000 |
| SOLDE                                         | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et social propose d’annuler la suppression du dispositif des colos apprenantes prévue par le Gouvernement dans ce projet de loi de finances pour 2026. Entre

2020 et 2024, plus de 400.000 enfants ont pu bénéficier du dispositif et partir en vacances, parfois pour la première fois.

Alors que 4,7 millions d'enfants (soit deux enfants sur cinq) ne partent pas en vacances chaque année, le Gouvernement prévoit de supprimer un dispositif essentiel pour le droit aux vacances des enfants. C'est une attaque contre le droit aux vacances des enfants mais aussi contre notre modèle social de solidarité.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement prélève 36.800.000 € en AE et en CP sur l'action 02 – Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques Alpes 2023 du programme 385 – Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver 2030 et les transfère à l'action 02 – Action en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire d programme 163 Jeunesse et vie associative.

Cette diminution n'est pas souhaitée : l'auteur de l'amendement appelle donc le Gouvernement à lever le gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.